

Cabinet Plantrou - de La Brunière & Associés
 Avocats au Barreau de Rouen
 Activité principale :
 Droit de l'Entreprise
 105, allée Paul-Langevin
 76230 Bois-Guillaume

VECTIS FINANCES

S.A.S.
 au capital de 1 950 000 euros
 Siège social à 92380 Garches
 18, rue Guynemer
 939 812 818 R.C.S. Nanterre

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2012, il résulte que :

— Monsieur Christophe MAURIN, domicilié 80, boulevard Flandrin, 75116 Paris, a été nommé en qualité de cocommissaire aux Comptes titulaire ;

— la société VAL AUDIT, S.A.R.L., au capital de 45 000 euros, dont le siège social est sis 122, rue Lauriston, 75116 Paris, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 391 055 290, a été nommé en qualité de cocommissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis,
 Le Président.

003394

SARL SOVICO

Au capital de 1 500 euros
 Siège social à 75784 Paris Cedex 16
 111, avenue Victor-Hugo
 R.C.S. Paris 788 514 958
 (2012 B 19792)

Aux termes de l'A.G.E. du 19.03.2013, il a été décidé de transférer le siège social au 33, rue Louis-Castel, 92230 Gonnevilliers à partir du 01.04.2013, et d'ajouter à l'activité : travaux accessoires en sous-traitance ; le gérant, M. LADARIE SALAH EDDINE, demeurant au 33, rue Louis-Castel, 92230 Gonnevilliers.

Immatriculation au R.C.S. de Nanterre.

Pour avis,
 La Gérance.

003458

OXO SAS

Société par actions simplifiée
 au capital de 100 800 euros
 Siège social à
 92056 Paris-la-Défense
 7 C, place du Dôme
 Ellysées La Défense
 432 617 454 R.C.S. Nanterre

Le Président de la société par décision en date du 20/12/2012 a :

— pris acte de la démission de Monsieur Didier ROUX de ses fonctions de Directeur général, à compter du 31/12/2012.

Inscription modificative en cours au R.C.S. de Nanterre.

950455

LIQUIDATIONS

SARL SOCIETE NOUVELLE T.N.C.

S.A.R.L.
 au capital de 1 000 euros
 Siège social à
 92290 Chateaufort-Malabry
 58, chemin de la Justice
 R.C.S. Nanterre 520 113 028

L'A.G.E. des Associés du 31/12/2012 a décidé la dissolution anticipée de la SARL Société Nouvelle T.N.C. à compter du 31/12/2012, a nommé en qualité de Liquidateur Monsieur OZDEN Mehmet Celal, de nationalité turque, né le 11.09.1969 à Cibabeyli (Turquie), demeurant au 1, rue Descartes, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, et fixé le siège de la liquidation chez le Liquidateur.

L'A.G.E. des Associés du 31/12/2012 a clôturé les comptes au 31/12/2012 et a approuvé ses comptes. Ils ont donné quitus au Liquidateur qui est M. OZDEN Mehmet Celal. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

003459

AVIS DE CONVOCATION

GDF SUEZ

Société anonyme au capital de 2 412 824 089 euros
 Siège social : 1, place Samuel de Champlain
 92400 Courbevoie
 542 107 651 R.C.S. Nanterre

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 AVRIL 2013

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, mardi 23 avril 2013 à 14 heures 30, au Palais des Congrès, 2, place de la Porte-Maillot, 75017 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapports des Commissaires aux comptes,
- Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2012 (1^{re} résolution),
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012 (2^{re} résolution),
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende de l'exercice 2012 (3^{re} résolution),
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (4^{re} résolution),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (5^{re} résolution),
- Ratification de la nomination aux fonctions d'Administrateur de Mme Ann-Kristin Achleitner (6^{re} résolution),
- Nomination d'un Administrateur représentant les salariés actionnaires, en application de l'article 13.3 2) des statuts (7^{re} et 8^{re} résolutions).

DÉLIBÉRATIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapports des Commissaires aux comptes,

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérents de plans d'épargne du groupe GDF SUEZ (9^{re} résolution),

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de toutes entités constituées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international du groupe GDF SUEZ (10^{re} résolution),

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux de la Société) (11^{re} résolution),

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de certains salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux de la Société) (12^{re} résolution),

- Modification de l'article 13.3 1) (composition du Conseil d'Administration) des statuts (13^{re} résolution),

- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités (14^{re} résolution).

DÉLIBÉRATION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE LINK FRANCE 1 ET 2 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN, FAUBOURG DE L'ARCHE 92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R. 225-71 DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE 8.2 DU RÈGLEMENT DU FCPE LINK FRANCE

RÉSOLUTION A (Résolution non agréée par le Conseil d'Administration)

Amendement à la résolution n° 3 présentée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2013

Compte tenu du contexte économique défavorable, et afin de limiter le recours à l'endettement tout en augmentant la capacité d'investissement du Groupe, notamment en matière de recherche & développement et d'infrastructures, l'Assemblée Générale décide, en place et lieu du dividende proposé à la 3^{re} résolution, que le montant des dividendes versés au titre de l'exercice 2012 soit fixé à 0,83 euro par action, incluant l'acompte de 0,83 euro par action déjà versé le 25 octobre 2012.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE

1. Modalités de participation à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, a le droit de participer personnellement à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter par un mandataire, personne physique ou morale, de son choix, de voter à distance, ou de donner pouvoir au Président de l'Assemblée, à condition de pouvoir justifier de la propriété de ses titres, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce :

- pour les titulaires d'actions au nominatif (pour et administré), par l'inscription, sur les registres de la Société, des actions dans son compte de titres nominatifs ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, par l'enregistrement comptable des titres dans le compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, qui gère son compte de titres au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constaté par une attestation de participation, délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation doit être annexée au formulaire de vote à distance (par correspondance ou par internet) ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté, par l'intermédiaire inscrit. Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Mixte de GDF SUEZ étant fixée au mardi 23 avril 2013, la limite du troisième jour ouvré précédant ladite Assemblée est le jeudi 18 avril 2013 à 09h00 (heure de Paris) et celle du troisième jour ouvré précédant ladite Assemblée est le vendredi 19 avril 2013 à minuit (heure de Paris).

Les actionnaires, désirant assister personnellement à l'Assemblée, peuvent demander leur carte d'admission :

- pour les titulaires d'actions au nominatif : en s'adressant à la Société Générale, Service des assemblées générales, Sgss/Sbo/Cis/Iss/Gms, CS 30812 44308 Nantes Cedex 3, mandataire de GDF SUEZ. Les demandes de cartes d'admission devront, pour être prises en compte, parvenir à la Société Générale, Service des assemblées générales à l'adresse susmentionnée, au plus tard, le troisième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : en s'adressant à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte de titres.

Les actionnaires, souhaitant se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire de leur choix, voter à distance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce, peuvent adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui doit, pour être pris en compte, parvenir à la Société Générale, Service des assemblées générales, Sgss/Sbo/Cis/Iss/Gms, CS 30812 44308 Nantes Cedex 3, au plus tard, trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale. Ce formulaire est à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par écrit à la Société Générale, Service des assemblées générales, ou auprès de l'intermédiaire habilité teneur de compte de titres des actionnaires au porteur.

L'actionnaire ayant choisi de se faire représenter par un mandataire de son choix, peut notifier cette désignation ou la révoquer :

- par courrier postal envoyé, soit directement pour les actionnaires au nominatif, soit par l'intermédiaire habilité teneur de compte titres pour les actionnaires au porteur. Ce courrier doit, pour être pris en compte, parvenir à la Société Générale, Service des assemblées générales, au plus tard, trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée ;
- conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, en se connectant sur le site internet www.nominet.socgen.com, s'il est actionnaire au nominatif pur, ou sur le site

www.gdf.suez.com, s'il est actionnaire au nominatif administré ou au porteur selon les modalités décrites au point 2 ci-après.

Si un actionnaire cède ses titres postérieurement à la transmission de ses instructions et avant le troisième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, son intermédiaire bancaire ou financier habilité teneur de son compte de titres au porteur devra notifier cette cession à la Société Générale, Service des assemblées générales, qui invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission.

2. Modalités de vote par internet à l'Assemblée

GDF SUEZ met à la disposition de ses actionnaires un site dédié au vote par internet préalablement à l'Assemblée. Ce site internet dédié permet à chaque actionnaire de choisir son mode de participation par des moyens de télécommunication préalablement à l'Assemblée Générale dans les conditions définies ci-après :

- pour les titulaires d'actions au nominatif pur : les actionnaires au nominatif pur se connectent au site de gestion de leurs avoirs au nominatif : Nominet (www.nominet.socgen.com) en utilisant le code d'accès Nominet de connexion fourni sur le formulaire de vote qui leur sera adressé. Le mot de passe de connexion au site leur a été donné par courrier lors de leur entrée en relation avec Société Générale Securities Services. Ce mot de passe peut être ré-évoqué en cliquant sur « perte de vos identifiants » sur la page d'accueil du site.

Ils devront ensuite suivre les instructions dans leur espace personnel en cliquant sur le lien de la rubrique « Assemblée Générale », puis sélectionner l'assemblée concernée. Ils devront alors cliquer sur « Voter » pour accéder au site de vote.

- pour les titulaires d'actions au nominatif administré (sans accès à nominet) : un courrier leur a été adressé par la Société Générale avec leur mot de passe pour se connecter sur le site www.gdf.suez.com, leur identifiant figurera sur le formulaire de vote par correspondance ou par procuration qui leur sera adressé ultérieurement ; ils pourront alors voter par internet en suivant la procédure qui sera indiquée à l'écran.

Cet espace internet sécurisé et dédié au vote préalable à l'Assemblée Générale Mixte sera ouvert à partir du vendredi 5 avril 2013 9h00 et jusqu'au lundi 22 avril 2013 à 15h00 (heure de Paris), dernier jour ouvré avant la date de l'Assemblée Générale.

Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre les derniers jours pour voter, cela afin d'éviter d'éventuels engorgements des communications par internet qui auraient pour conséquence l'absence de prise en compte du formulaire de vote électronique.

Les actionnaires au porteur souhaitant voter par internet, préalablement à l'Assemblée Générale, devront se connecter, avec leurs codes d'accès habituels, sur le portail de leur établissement dédié à la gestion de leurs avoirs. Pour accéder au site VOTACCESS et voter, il leur suffit de cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à leurs actions GDF SUEZ.

Il est précisé que seuls les actionnaires dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS pourront y accéder, sous réserve de détenir au minimum 25 actions.

Le site internet VOTACCESS sera ouvert à partir du vendredi 5 avril 2013 à 9h00 et jusqu'au lundi 22 avril 2013 à 15h00 (heure de Paris).

3. Modalités de dépôt de questions écrites

Conformément à l'article L. 225-108, alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires ont la faculté d'adresser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration, jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le mercredi 17 avril 2013 à minuit (heure de Paris), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à : GDF SUEZ, Secrétaire Général, 1 place Samtuel de Champlain, 92400 Courbevoie.

Conformément audit article, il est précisé qu'une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu et les réponses aux questions écrites seront publiées directement sur le site internet de la Société (www.gdf.suez.com), rubrique Actionnaires).

4. Documents destinés aux actionnaires

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R. 225-81 (Brochure de convocation) et R. 225-83 (Document de référence) du Code de commerce, dans les délais prévus par la loi, par demande adressée à la Société Générale, Service des assemblées générales, à l'adresse susmentionnée.

L'ensemble des documents et informations destinés aux actionnaires, visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, pourront être consultés sur le site internet de GDF SUEZ (www.gdf.suez.com, rubrique Actionnaires) au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le mardi 2 avril 2013. Ils sont également disponibles au siège de la Société ou peuvent être adressés sur demande faite à la Société Générale, Service des Assemblées Générales.

Le Conseil d'administration
003401

OPPOSITIONS

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Asnières-sur-Seine, du 14 mars 2013, enregistré à Neuilly, le 2 avril 2013, bord. n° 2013/238, case n° 14,

Monsieur Jean-François CHASTE, demeurant 63, rue Marcel-Dassault, 92100 Boulogne-Billancourt, A vendu à :

La société dénommée ASNIERES AUTOMOBILES, S.A.S. en formation, au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 5, rue Henri-Say, 92600 Asnières-sur-Seine,

Un fonds de commerce de garage avec ateliers de réparations mécaniques, achat et vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion, connu sous l'enseigne « ASNIERES AUTOMOBILES », sis 5, rue Henri-Say, 92600 Asnières,

et pour l'exploitation duquel, Monsieur Jean-François CHASTE est inscrit au R.C.S. de Nanterre sous le n° A 499 310 472,

Moyennant le prix de 60 000 euros.

Entrée en jouissance : 1^{er} avril 2013.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au fonds cédé pour la validité et pour la correspondance par le Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats, 11, place Dauphine, 75053 Paris Cedex 01.

003429

Par acte S.S.P. en date à Paris du 25.03.2013, enregistré au S.I.E. de Neuilly le 29.03.2013, bord. 2013/233, case 15,

La société M.T.L. S.A.R.L., au capital de 39 112,25 euros, R.C.S. Paris 339 702 474, dont le siège est 13, rue Duban, 75016 Paris,

A cédé à :

La société LA JEANERIE DE NEUILLY, S.A.R.L., au capital de 8 000 euros, R.C.S. Nanterre 791 788 425, dont le siège est 130 bis, avenue du Général-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Un fonds de commerce de vente au détail de prêt-à-porter hommes femmes enfants et chaussures, sis et exploité 130 bis, avenue du Général-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Entrée en jouissance : 01.04.2013.

Moyennant le prix de 100 000 euros.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la correspondance par le séquestre juridique de l'Ordre des Avocats, 11, place Dauphine, 75053 Paris Cedex 01, et pour la validité à l'adresse du fonds cédé.

003473

SEINE-ST-DENIS -

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

S.C.P. Pierre ARNAUD
et Jean-Jacques DEVILLE
Office notarial
de Vic-Fazencac

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Pierre ARNAUD, Notaire associé membre de la Société civile professionnelle « SCP Pierre ARNAUD et Jean-Jacques DEVILLE », titulaire d'un Office notarial dont le siège est à Vic-Fazencac (Gers), 9, rue de la République, le 23 mars 2013, enregistré à Auch, le 2 avril 2013, Bordereau n° 2013/390, Case n° 1, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination :

SCI CAHOURS DE VIRGILE

Forme : Société civile.

Capital social : mille euros (1 000 euros).

Siège social : 93260 Les Lilas, 2, rue de la République.

Objet social : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers et particulièrement acquisition d'un appartement dans un ensemble situé aux 93260 Lilas, 2, rue de la République.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : M. Jérôme CAHOURS DE VIRGILE et Mme Stéphanie BEYROZET, son épouse, demeurant à 75016 Paris, 2, rue Hermann-Lachapelle.

Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny.

Cession de parts sociales, agrément : cession libre entre associés et descendants. Toutes les autres cessions soumises à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Pour avis,

Maître Pierre ARNAUD.

003429

Dénomination :

LEO et Compagnie Transports

Forme : S.A.R.L.

Capital : 2 000 euros.

Siège social : 17, boulevard du Maréchal-Foch, Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).

Objet : la société a pour objet en France et à l'étranger toutes activités de déménagements toutes distances, entreprises et particuliers, tous transports routiers par véhicules n'exécédant pas 3 T 5, location de véhicules utilitaires avec ou sans chauffeur, courses toutes distances et toutes natures.

Durée : 99 ans.

Gérant : Monsieur COMAR Léonid, demeurant 17, boulevard du Maréchal-Foch à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis)

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny.

Le gérant.

003468

A Pantin, il a été constitué le 29 mars 2013 :

Forme : S.A.R.L. à associé unique.

Capital social : 1 000 euros.

Dénomination :

TP PARIS

Siège social : 17, rue du Chemin-de-Fer, 93500 Pantin.

Durée : 99 ans.

Objet : rénovation, tous corps d'état.

Gérant : M. SEZEN Hasan, demeurant au 35, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

Immatriculation au R.C.S. de Bobigny.

003430

MODIFICATIONS

VACANCES LOISIRS ACTIV'

Groupement d'intérêt économique

au capital de 2 615 550 euros

Siège social à 93100 Montreuil

80, rue de Paris

R.C.S. Bobigny 495 178 618

Aux termes d'une délibération de son Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2012, les membres du G.I.E., ont décidé d'une augmentation de capital, le capital étant porté à 2 615 550 euros, réparti en 141.000 parts, dont :

- 140.998 détenues par la CCAS, 8, rue de Rosny, 93100 Montreuil,

- 100 détenues par Vacances Tourisme Léo Lagrange, dite Vacances Léo Lagrange, association, 67 la Canebière, 13001 Marseille,

- 1 détenue par AREPOS VACANCES, association, Village Vacances Les Ramondies, 10, chemin de Vielle-Aure, 65170 Saint-Lary-Soulan,

- 1 détenue par la CE de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse dite C.N.A.V., Comité d'Entreprise, 12-14, rue de Joinville, 75019 Paris.

003465

ALL-ROAD

Société par actions simplifiée

au capital de 120 000 euros

Siège social à 93330 Neuilly-sur-Marne

102, rue des Frères-Lumière

Z.I. des Chanoux

R.C.S. Bobigny 749 847 349

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 27 février 2013, il résulte que :

Monsieur Anthony DUTEL, domicilié 32, rue Pierre-Brossolette, 76600 Le Havre, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Monsieur Claude JACQUART, domicilié 25, rue de la Plaine, 75020 Paris, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis,

Le Président,

003410